

**SELON LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION,  
IL FAUT POURSUIVRE LE RENOUVEAU AU COLLÉGIAL**

**Sainte-Foy, le 17 mars 2004.** – Dans un avis intitulé *Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études : poursuivre le renouveau au collégial*, qu'il rend public aujourd'hui, le Conseil supérieur de l'éducation trace un bilan critique de l'effet de la réforme de 1993 sur les programmes de la formation technique et sur la sanction des études. Il constate que son implantation a posé d'énormes défis pour les collèges, qui ont réussi à les relever dans des conditions particulièrement difficiles. « Ce renouveau a su créer un dynamisme qui constitue un gain précieux tant pour les élèves que pour le personnel enseignant », a indiqué le président du Conseil, M. Jean-Pierre Proulx. C'est pourquoi le Conseil recommande de poursuivre dans cette voie, mais en y apportant des améliorations. En particulier, il demande :

- d'ajuster le mode d'élaboration des programmes à la réalité de la formation technique;
- d'enrichir et d'assouplir la formation générale pour la rendre signifiante pour les élèves;
- de miser sur la reconnaissance des acquis et l'offre de la formation à compléter.

Par ailleurs, il recommande également de maintenir des exigences élevées pour la sanction des études.

**Un nouveau dynamisme dans les collèges**

Parmi les bienfaits majeurs du renouveau au collégial, le Conseil note l'avènement d'un mode de travail plus collectif faisant appel aux administrateurs, aux conseillers pédagogiques et aux enseignants. Cette concertation permet désormais aux établissements de développer des programmes locaux plus cohérents. Ainsi, les enseignants s'approprient davantage les programmes et perçoivent mieux l'apport de leur discipline dans la formation de l'élève. Selon le Conseil, ces constats constituent des acquis de taille et rendent manifeste le caractère de service public de l'enseignement collégial.

**Ajuster le mode d'élaboration des programmes à la réalité de la formation technique**

S'il juge le processus d'élaboration des programmes pertinent, le Conseil recommande néanmoins au ministre d'ajuster ce mode d'élaboration aux particularités de la formation technique. Ainsi, il demande :

- de revoir l'étape-clé de l'*analyse de situation de travail* de façon à mieux refléter la complexité de la tâche et de la formation d'un technicien;
- d'associer davantage les représentants du milieu de l'éducation aux diverses étapes de la démarche d'élaboration du devis ministériel;
- de veiller à ce que les programmes aient la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins des élèves, en particulier pour faciliter leur maturation vocationnelle.

### **Maintenir un niveau élevé d'exigences pour la sanction des études**

Dans son avis, le Conseil invite également le Ministère à maintenir des exigences de haut niveau pour l'obtention d'un diplôme d'études collégiales en formation technique, tout en proposant des changements quant aux moyens à mettre en œuvre. Ainsi, l'épreuve synthèse de programme et l'épreuve uniforme en langue d'enseignement et littérature doivent être maintenues, mais balisées différemment. En ce qui concerne l'épreuve synthèse de programme, qui est encore en voie d'implantation, il convient, selon le Conseil, de s'assurer qu'elle permette véritablement d'évaluer l'intégration des apprentissages faits par la personne dans son programme. Quant à l'épreuve uniforme en langue d'enseignement et littérature, le Conseil recommande de la maintenir, mais en l'axant davantage sur la maîtrise de la langue et en définissant des contextes d'évaluation plus variés et non plus exclusivement littéraires. En outre, il recommande d'offrir un soutien plus substantiel aux élèves.

### **Enrichir et assouplir la formation générale pour la rendre signifiante pour les élèves**

Le Conseil juge encore nécessaire de maintenir une formation générale commune à tous les élèves et de miser sur la clarification des finalités de cette composante, partiellement trahies par les objectifs et standards en application. Les diplômés du collégial, fait-il valoir, évolueront dans une cité éducative ouverte sur le monde et les collèges québécois doivent les préparer à cette réalité en plus de leurs fonctions de travail. La perspective d'ouverture sur le monde, de décroisement des programmes, d'éducation tout au long de la vie et de soutien au cheminement vocationnel des élèves doit être confirmée. Le Conseil déplore que la formation générale soit encore limitée aux *humanités* classiques. C'est pourquoi il faut permettre aux établissements d'offrir un éventail plus large de disciplines qui inclue, par exemple, le domaine des sciences de la nature, des sciences appliquées et des technologies ainsi que le domaine des sciences humaines et sociales. Il recommande également d'assurer à l'élève des possibilités de choix réels tout en accordant un statut particulier à la langue d'enseignement. Le président du Conseil précise : « La formation générale, en plus d'élargir les horizons des élèves, doit contribuer à la maturation de leur choix professionnel. » Ce qui importe, c'est de rendre cette

formation plus signifiante pour les élèves et de concevoir de nouveaux arrimages avec la formation spécifique sans chercher l'intégration complète des deux composantes des programmes.

### **Miser sur la reconnaissance des acquis et l'offre de la formation à compléter**

Beaucoup d'efforts ont porté jusqu'à maintenant sur l'intégration de programmes de formation professionnelle et de formation technique, avec un succès relatif compte tenu du très faible nombre d'inscriptions dans les programmes harmonisés. Le Conseil considère qu'il faut plutôt miser sur la reconnaissance des acquis. Selon lui, la formation professionnelle devrait fournir à la personne les outils essentiels à la poursuite de ses études et la formation technique devrait être suffisamment souple pour permettre la reconnaissance des acquis et l'offre de la formation manquante. Cela semble être une voie prometteuse.

Par ailleurs, on assiste au développement d'arrimages entre la formation technique et la formation universitaire. Le Conseil y perçoit de nombreux avantages mais dans certains secteurs et à certaines conditions : ne pas perdre de vue que la mission première de la formation technique est l'accès au marché du travail, se prémunir contre une tendance à hausser les exigences et s'assurer que les arrimages efficaces dans certains secteurs soient répandus sur l'ensemble du territoire.

### **Poursuivre le développement amorcé**

Dans cet avis, le Conseil témoigne de l'importance et de la qualité des changements opérés par la révision des programmes dans le cadre du renouveau au collégial. C'est pourquoi il recommande de poursuivre dans cette voie, en y apportant les améliorations nécessaires afin d'assurer la réussite des élèves, de leur offrir une ouverture sur le monde ainsi que des possibilités d'accéder à une éducation tout au long de leur vie.

Source : Josée Turcotte  
Directrice de l'administration et des communications

Renseignements  
ou entrevues : (418) 643-9331 ou (418) 254-2689

**Note :** Vous pouvez consulter cet avis ainsi que sa version abrégée en accédant au site Internet du Conseil ([www.cse.gouv.qc.ca](http://www.cse.gouv.qc.ca)). La version papier de cet avis ainsi que de ses abrégés (versions française et anglaise) sera disponible et distribuée en avril.